



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023

Etaient présents : Stéphane Taillasson, Dominique Lucquiaud, Sandrine Beltramé, Jérôme Cantalejo, Bertrand Margollé, Pascal Charron, Éric Vinet, Vanessa Ghÿs, Justine Taillasson, Marie Gallopin-Gonin

Etai(ent) absent(s) : Nicole Girard-Rambaud

Etai(ent) excusé(s) avec pouvoir : Christine Panier (pouvoir à Jérôme Cantalejo), Nicolas Figeac (pouvoir à Bertrand Margollé), Laurent Gouinaud (pouvoir à Pascal Charron), Magali Merlière (pouvoir à Marie Gallopin-Gonin)

A été nommé Secrétaire de séance : Sandrine Beltramé

A été nommé Président de séance : Dominique Lucquiaud

L'an Deux mil vingt-trois et le six du mois d'avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Le Douhet, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Lucquiaud, Maire-Adjoint.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Liste des délibérations :

⇒ **Délibération n° 2023-008** : *Approbation du compte administratif 2022*

Le Président de séance, après avoir détaillé les comptes 2022, propose de procéder au vote du compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération de ses membres, et à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022.

⇒ **Délibération n° 2023-009** : *Approbation du compte de gestion du trésor public 2022*

Les comptes du trésor public et de la commune étant concordants, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur.

⇒ **Délibération n° 2023-010** – *Affectation du résultat*

Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : 298 377.84
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE : 0.00
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : 298 377.84
- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : 7 119.48

⇒ Délibération n° 2023-011 – *Vote du budget primitif 2023*

Après avoir pris connaissance des détails des propositions budgétaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres adopte le budget primitif 2023.

⇒ Délibération n° 2023-012 – *Vote des subventions des associations*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres les propositions d'attribution des subventions telles que présentées.

⇒ Délibération n° 2023-013 – *Vote du taux de fiscalité locale*

Par leur vote, les élus décident avec 1 abstention et 14 voix pour, de ne procéder à aucune augmentation sur aucun des taux de la fiscalité locale pour l'année 2023, par rapport aux taux de l'année 2022 et d'instaurer un taux à 12.47% pour la taxe d'habitation.

⇒ Délibération n° 2023-014 – *Salle Paul Cartier : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes au titre du fonds de concours*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De valider le plan de financement
- Charge le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

⇒ Délibération n° 2023-015 – *Salle Paul Cartier : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de revitalisation*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De valider le plan de financement
- Charge le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

⇒ Délibération n° 2023-016 – *Bâtiments scolaires : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide aux grosses réparations des locaux scolaires du 1^{er} degré*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De valider le plan de financement
- Charge le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

⇒ Délibération n° 2023-017 – *Suppressions de postes et créations de poste et modification des tableaux des effectifs*

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décident :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe
- De supprimer le poste d'adjoint technique principal 2ème classe
- De créer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe
- Que suite à ses décisions, le tableau des effectifs sera modifié.

NB : Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 09 mars 2023 est disponible sur notre site internet www.ledouhet.fr > Vie municipale > Comptes-rendus > Conseil Municipal ou au secrétariat de la mairie.

Affichée le 12 avril 2023

Insérée sur le site internet le 12 avril

Le Maire,

Stéphane TAILLASSON

